

Compte rendu du conseil municipal du 24 octobre 2018

Présents : AUCOURT Franck, AUMONIER Gabriel, CHIRON Valériane, CIOLFI Christine, FORET Gérard, FRACHON Marie-Dominique, MARGUIN Daniel, MONTY Florence, PINTADO Jacques, SOLE Marie-Odile et SERRAT Etienne.

Absents : DUBOIS Stéphanie et ECHALLIER Marilyn.

Absents ayant donné Pouvoir : BERRIER Alain à AUCOURT Franck, CARDOSA Gérard à FRACHON Marie-Dominique, LOUIS Bernard à FORET Gérard.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Soit 11 présents et 14 votants.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20h05 par M le Maire.

M. FORET Gérard est désigné secrétaire de séance.

A noter la présence de la correspondante du Progrès.

Approbation du PV du Conseil municipal du 20 septembre 2018 à l'unanimité des présents aux deux séances.

DELIBERATIONS

Point n°1 : Subvention exceptionnelle classe de découverte

La classe de CM1/CM2 prévoit un séjour en classe découverte à Hauteville Lompnes du 3 au 8 décembre 2018 dont l'objectif principal est la maîtrise du « savoir nager » en sécurité dans un espace surveillé. Son acquisition est un objectif des classes de cycle 3. Le budget total de ce voyage est de 6 190 €, soit environ 230 € par élève. Afin de compléter le financement de ce séjour, une subvention exceptionnelle de 500 € est demandé à la commune.

Le Maire propose au conseil municipal de :

- ✓ **D'ATTRIBUER** une subvention de 500 € pour la classe découverte de décembre à Hauteville Lompnes.
- ✓ **DE VERSER** cette somme à la coopérative scolaire de Misérieux qui l'utilisera pour participer au financement de ce projet.

APPROUVE A L'UNANIMITE (14 VOIX)

Point n°2 : Organisation du service minimum d'accueil (SMA) - Modification

Suite à la loi n°2008-790 du 20 août 2008 instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire, afin d'assurer l'accueil des élèves en cas de grève des enseignants lorsque le nombre de ces personnes, ayant déclaré leur intention, est égal ou supérieur à 25% des enseignants de l'école, la commune de Misérieux a mis en place ce service par délibération du 27 mai 2009.

Il n'a pas été nécessaire d'y recourir entre 2013 et octobre 2018. Aussi, il convient d'actualiser et de préciser les modalités de mise en œuvre de ce service et surtout le mode de rémunération des

intervenants. En octobre 2018, ce service a dû être mis en place sur la base d'une base brute forfaitaire de 50.00 € par personne fixée en 2009. Le Maire propose au conseil municipal d'adopter les dispositions suivantes :

- ✓ **DE VERSER** aux personnes extérieures, non bénévoles, respectant les critères de la loi, ayant réalisé l'accueil des élèves des écoles maternelles et élémentaires compensation financière de 60 € brut pour une journée complète et de 30 € brut pour une demi-journée.
- ✓ **DE REMUNERER** les agents faisant partie du personnel communal en heures complémentaires ou supplémentaires sur la base de leur rémunération habituelle (6h15 pour une journée complète)

Par ailleurs, il est demandé aux parents d'inscrire leurs enfants au préalable auprès de la mairie et ce afin de faciliter l'organisation du service (nombre de personnes à recruter, locaux...). L'accueil fonctionne pendant les heures de classe. La mise en place de ce service est indemnisé par l'Etat (110 € pour 15 élèves accueillis).

APPROUVE A 13 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (Daniel MARGUIN)

Point n°3 : Convention avec la CCDSV – Autorisation de passage sur les chemins de randonnée relevant du domaine privé de la commune

Conformément à ses statuts, la Communauté de communes Dombes Saône Vallée est compétente pour la « définition, réalisation, signalétique, balisage et entretien d'un réseau de circuits pédestres sur le territoire communautaire, à l'extérieur des agglomérations ». Suite à un diagnostic des itinéraires de randonnée réalisé en 2017, en partenariat avec le Comité départemental de la randonnée pédestre de l'Ain, un nouveau réseau des itinéraires a été validé par délibération du Conseil communautaire du 18 décembre 2017 (N°2017C126) et du 24 septembre 2018 (2018C93).

Selon ce réseau des itinéraires de randonnées, la commune de Misérieux est propriétaire de parcelles mentionnées sur le plan fourni en PJ. La Communauté de communes signe avec chaque propriétaire (public ou privé) une convention de passage afin de formaliser l'engagement des parties (*Voir projet de convention en PJ*).

Le Maire propose au conseil municipal de :

- ✓ **D'APPROUVER** la convention en annexe visant à autoriser le passage de randonneurs sur les propriétés privées communales selon le tracé présenté.
- ✓ **DE L'AUTORISER** à signer ladite convention de passage avec la CCDSV.

APPROUVE A L'UNANIMITE (14 VOIX)

Point n°4 : SPA : Convention de fourrière pour 2019

La signature d'une convention de fourrière avec un organisme en possédant une est obligatoire pour toute commune ne disposant pas en propre de ce service. Aussi, il est proposé au Conseil municipal de reconduire la convention de fourrière animale liant la commune à la SPA de Lyon et du Sud-Est, pour l'année 2019. Cette convention permet à la commune d'obtenir une prise en charge par un refuge, hors transport, des chiens en divagation sur la voie publique. Le coût de ce partenariat s'élève à un forfait de 0,40 € par habitant pour l'année 2019 ; il est de 0,35 € par habitant pour l'année 2018. Le montant minimum sera donc de 763,20 € en fonction de l'augmentation de la population de la commune en 2019 (667,80 € en 2018).

Le Maire propose au conseil municipal de :

- ✓ **D'APPROUVER** la convention de fourrière avec la SPA pour l'année 2019,
- ✓ **DE L'AUTORISER** à signer ladite convention
- ✓ **DE S'ENGAGER** à inscrire les crédits correspondants au budget 2019.

APPROUVE A L'UNANIMITE (14 VOIX)

RAPPORT DES DELEGATIONS ET INFORMATIONS DU MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DES DECISIONS

Prises dans le cadre de ses délégations et pouvoirs propres, E SERRAT présente les commandes et apporte des précisions sur leurs natures :

NO CDE	FOURNISSEUR	OBJET	DATE	MONTANT	SUIVI PAR	ENVOI
2018/49	BARRET CHANTIERS GANA	Aménagement chemin de la Thorine	17/09/2018	2 615,04 €	GF	17/09/2018
2018/50	AINFO SERVICES	Cables branchements	20/09/2018	299,23 €	GA	20/09/2018
2018/51	LINEAX	PANNEAUX + FOURNITURES	24/09/2018	903,00 €	GC	24/09/2018
2018/52	REALITE ENVIRONNEMENT	ETUDE GEOTECHNIQUE ROUTE DE RANCE	24/09/2018	3 540,00 €	GF	24/09/2018
2018/53	JBL	MEDAILLES	26/09/2018	70,00 €	MFM	26/09/2018
2018/54	MUNIER	CIMETIERE (jardin du souvenir...)	26/09/2018	13 781,39 €	GC	27/09/2018
2018/56	LINEAX	PANNEAU + BALISE + BARRIERE	01/10/2018	891,60 €	GC	01/10/2018
2018/57	SOCOTEC	QUALITE DE L'AIR	01/10/2018	3 720,00 €	GF	02/10/2018
2018/58	AXIMA	COURS DE L'ECOLE	05/10/2018	4 459,20 €	GC	05/10/2018
2018/59	DUCLUT	TVX ELECTRICITE LOGMT BIBLIOTHEQUE	17/10/2018	459,14 €	CG	17/10/2018

TRAVAUX

M G Foret rappelle que l'extinction de l'éclairage public est en place depuis le 15 octobre 2018.

L'architecte travaille sur le projet de restructuration de la salle N°2 – nous attendons l'avant-projet sommaire.

M G Aumonier signale que les travaux d'assainissement Chemin de la Clef Germain débutent le 10 décembre pour la liaison Picou-Clef Germain (chemisage et reprise du collecteur vers le N° 281 du Chemin de la Clef Germain) et début janvier 2019 pour la création du réseau séparatif : la voie sera coupée (Du N° 415 à l'intersection avec le chemin de Toussieux), les travaux dureront 7 semaines.

URBANISME

Gabriel Aumonier précise que 2 PC et 5 DP (2 aménagements photovoltaïques, 1 aménagement garage, 1 division parcellaire, 1 clôture) ont été accordés depuis le conseil municipal du 20 septembre.

Le maire donne lecture des DIA

N° d'ordre	Date demande	Parcelle	Adresse	Superficie	Nature
23	05/10/18	B 1459 B 1202	184 Allée des Campanules	295 m2 et 1063 m2	Maison + Terrain

FINANCES

M le maire fait un compte rendu du congrès des maires de l'Ain. Rappelle la réforme du droit de la commande publique : obligation d'utiliser la dématérialisation pour les commande > 25 000 € HT.

SIEA : remboursement de 208.94 € pour des travaux d'éclairage chemin de Montessuy et rue des écoles.

Compte rendu CCDSV

M le maire fait un compte rendu

- Vente terrain ZI Civrieux
- Vente ferme Boidard,

- Véloroute 50 : « Via Saône » projet en cours, dénommé : L'échappée bleue, la Moselle-Saône à vélo - Cout pour la CCDSV : 1 000 € par an pendant 3 ans
- Convention STEP (Station d'épuration des eaux usées) station Rancé
- Convention STEP station Villeneuve
- Rapport qualité eau assainissement
- Multi-accueil de Montfray à Fareins : ouverture en janvier.

ENEDIS

M le maire fait un compte rendu

Réunion de territoire avec le concours de l'ALEC 01 et du SIEA

- Possibilité de prêt de caméra thermique aux particuliers
- Possibilité d'aide pour les économies d'énergie pour la rénovation des bâtiments publics
- Encouragement à l'utilisation de véhicules électriques pour les EPCI
- Installation de compteurs LINKY

INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES

MD Frachon :

- Un incident s'est déroulé à la cantine : un enfant à fait un malaise, le personnel à parfaitement réagi en alertant les secours.
Une procédure est à mettre au point pour que l'information remonte rapidement à la mairie.
- PEDT : Le plan mercredi proposé par le gouvernement est à envisager, nous procurons aux enfants des activités éducatives permettant l'obtention d'une subvention de 1€/heure/enfant. Comme le dispositif de l'Etat est intervenu après le vote du PEDT fin juin, le document modifié devra être validé au prochain conseil en vue d'une mise en place en janvier 2019.
- Le 11 octobre dernier, 5 membres de bureaux d'associations de Misérieux ont suivi une formation relative à la gestion d'une association, dispensée par l'AGLCA (Agence pour la Gestion, la Liaison et le Conseil aux Associations)
- Information CME (Conseil municipal des enfants) aux enfants de l'école
- Information sur le déroulement de la journée du 11 novembre 2018, la cérémonie sera suivie d'une exposition, avec des objets d'époque, et la présentation du travail des élèves de l'école.

MO Solé :

- Bilan journée troc-o-plante
- Consultation en cours pour l'impression du bulletin municipal 2019

D Marguin :

- CR SMICTOM :
- Projet de rénovation de la déchetterie du PARDY. – Les déchets verts seront déposés sur le sol par les particuliers et repris par un « tractopelle » pour mise en bennes, ce principe doit réduire considérablement le temps d'attente des usagers.
- Le local actuel du SMICTOM devrait être cédé pour la création d'une crèche d'entreprise. Les aides de la CAF ne seront pas distribuées après le 31 décembre 2018. Les bureaux du SMICTOM seraient transféré au rez-de-chaussée des locaux de la CCDSV à Trévoux. Le montant de la cession des bureaux devrait permettre de financer l'amélioration de l'isolation de la Recyclerie.

Fin de séance : 22H15.



Le Maire
Etienne SERRAT

Affiché le : 26 octobre 2018.